

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire s'est réuni le seize juillet de l'an deux mille vingt, au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances à ST ANTONIN NOBLE VAL, sous la présidence de Monsieur MASSAT, Président sortant de la Communauté de Communes.

Date de la convocation : 6 Juillet 2020

Nombre de délégués en exercice : 34. Nombre de présents : 33. Nombre de votants : 34

Présents : Mesdames CAZET-DANNE, DAVID, LAFON, MIRAMOND, RAMES, WEBER;
Messieurs BENAVENT, BESSEDE, BONSANG, BOUZILLARD, BURG, CHARDENET, COUSI, CROS, DESMEDT, DONNADIEU, EMERIAU, FERAL, FERTE, FLORENS, FRAUCIEL, GALLAND, GAUTIER, HEBRARD, ICHES, MARTY, PAGES, RAITIERE, REGOURD, ROMANO, SERVIERES, TABARLY, VIROLLE.

M. VIRON a donné procuration à M. FERTE.

Mme DAVID Amélie a été élue secrétaire de la séance.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 17 Juin 2020.
2. Election du Président.
3. Vote du nombre de Vice-Présidents.
4. Elections des Vice-Présidents.
5. Questions diverses :
 - a. Fixation du jour du Bureau restreint.
 - b. Fixation du jour des conseils communautaires.
 - c. Décision de la liste des commissions.
 - d. Annonce de la date du prochain conseil communautaire.

1 - Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 17 Juin 2020

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2 – Installation des membres du Conseil Communautaire

M. André MASSAT, Président sortant, procède à l'installation des membres du conseil.

3 – ELECTION DU PRESIDENT

Mme DAVID et M. ICHES sont nommés accesseurs.

Monsieur VIROLLE, Maire de PUYLAGARDE, doyen d'âge, procède à la mise en œuvre de l'élection. Il fait appel à candidature pour l'élection du Président.

MM. Gilles BONSANG et Philippe PAGES sont candidats. M. PAGES présente sa candidature puis M. BONSANG en fait de même. Personne ne demande ensuite la parole. Il est donc procédé, à bulletins secrets à l'élection du Président.

Le résultat est le suivant (voir procès-verbal en annexe) :

Nombre de votants : 34

Nombre d'exprimés : 33 blanc : 1

M. Gilles BONSANG : 28 suffrages

M. Philippe PAGES : 5 suffrages

M. Gilles BONSANG ayant obtenu la majorité absolue est déclaré Président de la Communauté de Communes QRGA.

4 – DEFINITION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENCE

Le Président rappelle les prescriptions relatives à la définition du nombre de vice-présidence (article L 5211-10 du CGCT) qui permettent de fixer ce nombre à 7.

Il propose ensuite de conserver le nombre de vice-présidences actuel à savoir six.

M. PAGES demande que soit précisé la définition de ces vice-présidences.

M, BONSANG propose une articulation comme suit :

1^{ère} VP : Economie (hors tourisme et agriculture) : aides aux entreprises, FabLab, commerce, artisanat, zone d'activités et politique d'accueil

2^{ème} VP : Aménagement du territoire et démarche participative : PLUI, SDAN, SCOT, SPR, RLPI, relations avec les associations et les communes et OPAH)

3^{ème} VP : Services aux personnes : Petite Enfance, Enfance Jeunesse, France Services, mobilité, logements sociaux, ALSH

4^{ème} VP : Environnement et cadre de vie : agriculture, aire d'accueil des gens du voyage, ordures ménagères, Gemapi.

5^{ème} VP : Tourisme : OTI de 1^{ère} catégorie, suivi des infrastructures liées au tourisme, chemins, culture,

6^{ème} VP : Eau et assainissement.

M. PAGES propose une 7^{ème} vice-présidence axée sur la culture. Aucun conseiller ne demande la parole, il est donc procédé au vote qui donne le résultat suivant (voir PV).

Monsieur le Président propose à l'assemblée de fixer le nombre de vice-présidence à 6.

Votants : 34

Exprimés : 32

Absentions : 2

Pour : 29

Contre : 3

Le nombre de Vice-présidences est donc fixé à 6 comme définies ci-dessus.

5 – ELECTION DES VICE-PRESIDENCES

5.1 Election à la 1^{ère} vice-présidence

Monsieur le Président fait appel à candidature. Sont candidats : M. Jean Pierre BENAVENT et M. Vincent COUSI.

M. BENAVENT présente sa candidature. Il précise qu'il est élu depuis plusieurs années et qu'il connaît très bien tous les dossiers en cours. Il ajoute que sa démarche est constructive et communautaire. Il estime donc être très bien placé pour candidater à ce poste.

M. COUSI présente ensuite sa candidature. Il trouve regrettable que lors du précédent conseil communautaire, le budget primitif 2020 ait été voté alors que deux communes n'avaient pas procédé au deuxième tour de leur élection municipale. Il aurait été préférable d'attendre car la date limite du vote du BP était fixée au 31 juillet.

M. COUSI explique à l'assemblée qu'il n'est pas souhaitable d'élire à la 1^{ère} VP un membre de la liste minoritaire qui ne représente donc pas la majorité caylusienne.

M. FLORENS souligne que les problèmes économiques de la communauté de communes sont à distinguer de ceux de la de la mairie de Caylus.

M. SERVIERES explique que le vote des citoyens repose sur des élections. Il insiste sur le fait qu'élire un conseiller minoritaire ne serait pas représentatif des électeurs de la commune de Caylus.

Il prétend que les élections sont verrouillées et trouve cela inadmissible. Pour lui, la politique est un combat nécessaire qui doit rester loyal.

Mme LAFON s'étonne de ces observations qu'elle estime non fondées. Les résultats sont de la volonté de chacun et nous votons en conscience.

M. ICHES demande de ne pas faire de politique politicienne. Il rappelle le besoin de travailler ensemble, il termine en déclarant qu'on n'est pas là pour régler les comptes post-électorales d'une commune.

M. BESSEDE demande que les élus travaillent ensemble sans orientation politique.

Aucun autre conseiller ne demande la parole. Le Président propose à l'assemblée de passer au vote à bulletins secrets.

Le résultat est le suivant (voir PV) :

Votants : 34
Exprimés : 31
Blanc : 2
Nul : 1

M. Jean Pierre BENAVENT : 22 suffrages
M. Vincent COUSI : 9 suffrages

M. Jean Pierre BENAVENT ayant obtenu la majorité absolue est déclaré 1^{er} VP.

5.2 Election à la deuxième vice-présidence

Monsieur le Président fait appel à candidature. Sont candidats : M. Denis FERTE, M. Didier CHARDENET et M. Vincent COUSI.

Chaque candidat présente ensuite sa candidature. Aucun délégué ne demande ensuite la parole.

Aucun autre conseiller ne demande la parole. Le Président propose à l'assemblée de passer au vote à bulletins secrets.

Le résultat est le suivant (voir PV) :

Votants : 34
Exprimés : 33
Nul : 1

M. Denis FERTE : 19 suffrages
M. Vincent COUSI : 8 suffrages
M. Didier CHARDENET : 6 suffrages

M. Denis FERTE ayant obtenu la majorité absolue est déclaré 2^{ème} VP.

5.3 Élection à la 3^{ème} Vice-présidence.

Monsieur le Président fait appel à candidature. Est candidate : Mme Cécile LAFON

M. REGOURD estime que cette élection a été ficelée d'avance et que cela ne va pas dans l'intérêt général et le service public. Il ajoute que personne n'est dupe et que tout était réglé en amont. Il explique qu'en tant que conseiller régional, il a l'habitude de la procédure suivante, à savoir qu'un président doit s'entourer de personnes de confiance. Il aurait préféré plus de transparence, il estime que le Président aurait dû proposer une liste de candidats avec qui il préférerait travailler.

Le Président rappelle que l'élection des vice-présidences à la Communauté de Communes n'est pas un scrutin de liste et que l'on doit procéder à l'élection des vice-présidents les uns après les autres.

M. PAGES propose de passer au vote à main levée. M. BONSANG précise que les votes doivent se faire à bulletins secrets.

Aucun autre conseiller ne demande la parole. Le Président propose à l'assemblée de passer au vote à bulletins secrets.

Le résultat est le suivant (voir PV) :

Votants : 34
Exprimés : 25
Blanc : 6
Nul : 3
Mme Cécile LAFON : 25 suffrages

Mme Cécile LAFON ayant obtenu la majorité absolue est déclarée 3^{ème} VP.

5.4 Élection à la 4^{ème} Vice-présidence.

Monsieur le Président fait appel à candidature. Est candidat : M. Daniel BESSEDE qui présente ensuite sa candidature.

Aucun autre conseiller ne demande la parole. Le Président propose à l'assemblée de passer au vote à bulletins secrets.

Le résultat est le suivant (voir PV) :

Votants : 34

Exprimés : 23

Blanc : 10

Nul : 1

M. Daniel BESSEDE : 23 suffrages

M. Daniel BESSEDE ayant obtenu la majorité absolue est déclaré 4^{ème} VP.

5.5 Élection à la 5^{ème} Vice-présidence.

Monsieur le Président fait appel à candidature. Sont candidats : M. Joël BOUZILLARD, M. Emmanuel CROS et M. Philippe PAGES.

Chacun à tour de rôle présente sa candidature.

Aucun autre conseiller ne demande la parole. Le Président propose à l'assemblée de passer au vote à bulletins secrets.

Le résultat est le suivant (voir PV) :

Votants : 34

Exprimés : 32

Blanc : 2

M. Joël BOUZILLARD : 16 suffrages

M. Emmanuel CROS : 12 suffrages

M. Philippe PAGES : 4 suffrages

Aucun candidat n'obtient la majorité, le Président annonce qu'il va être procédé à un second tour. M. Philippe PAGES retire sa candidature.

Le Président propose à l'assemblée de passer au vote à bulletins secrets.

Le résultat est le suivant (voir PV) :

Votants : 34

Exprimés : 34

M. Joël BOUZILLARD : 18 suffrages

M. Emmanuel CROS : 16 suffrages

M. Joël BOUZILLARD ayant obtenu la majorité absolue est déclaré 5^{ème} VP.

5.6 Élection à la 6^{ème} Vice-présidence.

Monsieur le Président fait appel à candidature. Sont candidats : M. Pierre HEBRARD, et M. Daniel FERAL

Chacun à tour de rôle présente sa candidature.

Aucun autre conseiller ne demande la parole. Le Président propose à l'assemblée de passer au vote à bulletins secrets.

Le résultat est le suivant (voir PV) :

Votants : 34
Exprimés : 33
Blanc : 1
M. FERAL DANIEL : 17 suffrages
M. HEBRAD Pierre : 16 suffrages

M. Daniel FERAL ayant obtenu la majorité absolue est déclaré 6^{ème} VP.

QUESTIONS DIVERSES

M. BONSANG propose que les réunions du bureau se tiennent tous les lundis au siège social à 14h30. Après consultation des membres de l'assemblée, il propose que les réunions du Conseil Communautaire aient lieu le mardi à 18 h selon un rythme qui sera défini ultérieurement. Prochaine réunion le mardi 28 juillet 2020. Monsieur le Président demande à l'assemblée si un conseiller souhaite s'exprimer. Personne ne souhaitant s'exprimer, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 24.

Fait à Saint Antonin Noble Val,
Le 16 Juillet 2020,
Le Président,

Gilles BONSANG